

Classes transplantées ou de découverte - Attribution de subventions

Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, pour les séjours en classes transplantées ou de découverte, les subventions suivantes :

➤ École élémentaire Velotte : séjour à Pierrefontaine-les-Varans de 46 élèves des classes de CP et CE2-CM1, du 10 au 14 mars 2008, participation de 2 070 €, soit 9 € par jour et par enfant ;

➤ École élémentaire Helvétie : séjour à Paris de 26 élèves de CM2, du 29 mars au 1^{er} avril 2008, participation de 1 086 €. En raison de l'interdiction d'utiliser les transports urbains dans le cadre du plan Vigipirate, un supplément de 150 € est inclus dans cette somme de 1 086 € ;

➤ École maternelle Saint-Claude : séjour des 31 élèves de Grande Section à la Roche du Trésor, du 28 au 30 avril 2008, participation de 837 €, soit 9 € par jour et par enfant ;

➤ École élémentaire Vieilles Perrières : séjour au Pradet de 34 élèves des classes de CM1-CM2 et CLIS1, du 5 au 10 mai 2008, participation de 1 836 €, soit 9 € par jour et par enfant ; la participation par enfant a été majorée pour tenir compte de la situation des enfants ;

➤ École élémentaire Fontaine Écu : séjour aux Houches de 54 élèves des classes de CM2, CM1-CM2 et CE2 du 2 au 6 juin 2008, participation de 3 510 €, soit 13 € par jour et par enfant ;

Ces subventions seront versées aux coopératives scolaires des écoles à l'issue des séjours et après communication du nombre d'élèves présents.

Par ailleurs, il est proposé d'attribuer à l'École élémentaire Jean Zay une subvention de 282 € à titre de participation aux frais de transport pour se rendre aux répétitions de l'orchestre de Besançon à l'Opéra Théâtre. Cette action s'inscrit dans un projet plus global de l'école.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette répartition, et en cas d'accord, à autoriser le prélèvement de la somme totale, soit 9 621 €, au chapitre 65.255/6574 CS 21100.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur cette répartition de subventions.

Récépissé préfectoral du 15 avril 2008.